



Arrêt maladie

Par Cathy1207

Bonjour mon mari est en arrêt maladie depuis environ 1 mois, nous allons commencer à avoir des pertes de salaire, peut-on toucher quelque chose par rapport à nos assurances ou mutuelle ? J'ai beau chercher je ne trouve rien, nous sommes en dossier de surendettement recevable

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez faire un autre dossier de surendettement .
Pour les assurances voir le contrat et les conditions .
Il faut déclarer cette situation à la caf .

Quelle est sa convention collective ? Son ancienneté ?

Par Prana67

Bonjour,

En complément de la réponse de kang74 voyez aussi ce que dit votre contrat de prévoyance qui est différent de la mutuelle, même si c'est souvent le même assureur.